



République Française
Département
Cher

**Extrait du registre
des délibérations de la commune de Brécy
séance du 27 avril 2026**

**Date de la
convocation**
17/04/2026

Date d'affichage
17/04/2026

Nombre de membres
Afférents au Conseil
Municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

Réf : 2026_031

A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Mention exécutoire :
Oui

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture de Bourges
le **04 MAI 2026**

L'an 2026 et le 27 avril à 19 heures minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances (salle de réunion de la mairie), sous la présidence de Mr Aurélien LAUNAY, maire.

Présents : Mmes BRAS Elodie, CALLAULT Maryse, CAMUZAT Aurélie, GEDEAS Gaëlle, JOUAN Séverine, PINGITORE Clémence, RABLAT Pascale ; MM GANGNERON Antoine, GAUTHIER Baptiste, LAUNAY Aurélien, MASSELIN Lionel, MILLIET Thomas, MOUROUX Francis, POISSON Gérard, SARREAU Philippe

Secrétaire de séance : Gérard POISSON

Création d'un poste d'adjoint d'animation territorial

Le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité social territorial avant délibération.

Compte tenu de la demande de mise en disponibilité d'un agent,
Compte tenu du fait que l'agent à remplacer était classé en échelle C2, échelle non accessible sans obtention d'un concours (adjoint territorial d'animation principal de 2^{ème} classe)
Compte tenu du fait qu'il est nécessaire de créer un poste en échelle C1, d'adjoint d'animation territorial à temps non complet pour la bonne organisation des services,
Compte tenu du fait que l'agent à remplacer travaillait de façon annualisée à 33 heures par semaine, mais qu'une nouvelle organisation sera mise en place,

Le Maire propose à l'Assemblée :

- la création d'un emploi d'Adjoint d'Animation territorial, à 17h/35^{ème} à compter du 31 août 2026

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
- décide d'adopter la proposition du Maire
- inscrit au budget les crédits correspondants

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,
En mairie, le

Le Maire



Le secrétaire de séance



Diffusion sur le site Internet de la commune le **04 MAI 2026**